

Bonsens des Espinais (de)

Bretagne, mars 1711

Preuves de la noblesse de Jean-Guillaume de Bonsens des Espinais, présenté pour estre reçu page du roi, dans sa Petite Écurie, sous la charge de monsieur le marquis de Béringhen, premier ecuyer de Sa Majesté ¹.

D'argent à une fasce de gueules, chargée de trois croix d'or, et accompagnée de six merlettes de sable, posées trois en pointe, celles-ci posées deux et une. Casque.

Jean Guillaume de Bonsens de Courci des Espinais, 1696.

Extrait du régistre des batesmes de la paroisse de Lesneven, dans l'evesché de Leon, portant que Jean Guillaume, fille de messire Claude de Bonsens, seigneur de Courci, lieutenant sur les vaisseaux du roi, et capitaine d'une compagnie franche de la Marine, et de dame Guillemette Gabrielle du Poulpri sa femme, naquit le 17 et fut batisé le 20^e de novembre de l'an 1696. Cet extrait delivré le 26^e d'avril de l'an 1703. Signé Laout, recteur de l'église de Lesneven, et legalisé.

I^{er} degré – Père et mère. Claude de Bonsens, seigneur de Courci, Guillemette Gabrielle du Poulpri, sa femme, 1696. *D'argent à une teste de cerf de gueules posés de front.*

Contract de mariage de Claude de Bonsens, ecuyer sieur de Courci, lieutenant sur les vaisseaux du roi et capitaine d'une compagnie franche de la Marine, fils d'Alexandre de Bonsens, ecuyer sieur des Espinais et de noble Marguerite du Bosc sa femme, acordé le 8^e de janvier de l'an 1696 avec noble demoiselle Guillemette du Poulpri, fille de messire François du Poulpri et de dame Gabrielle de Penmarch. Ce contract passé devant Godefroi, notaire à Lesneven.

Jugement rendu à Rennes, le 7^e de mars de l'an 1704 par messire Béchameil de Nointel conseiller d'Etat et intendant en Bretagne, par lequel il maintient dans la possession de leur noblesse et de la qualité d'ecuyer Jean Guillaume de Bonsens et Marie de Bonsens sa sœur, enfans de Claude de Bonsens, vivant ecuyer sieur de Courci, et de demoiselle Guillemette Gabrielle du Poulpri, sa veuve, demeurante à Landerneau. Ce jugement signé Béchameil.

Partage noble de la succession d'Alexandre de Bonsens, vivant ecuyer seigneur des Espinais, fait le 30^e de janvier de l'an 1703 entre demoiselle Margueritte du Bosc, sa veuve, et Claude et Jean de Bonsens, ecuyers seigneurs de Courci et des Espinais, leurs enfans. Cet acte reçu par Le Marchand, notaire à Rouen.

[f° 36 verso] **II^e degré – Ayeul et ayeule.** Alexandre de Bonsens, seigneur des Espinais, Marguerite du Bosc, sa femme, 1647. *De gueules à une croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits, et cantonnée de quatre lions d'or.*

Contract de mariage d'Alexandre de Bonsens, ecuyer seigneur des Espinais et de Courci, fils de Nicolas de Bonsens, vivant ecuyer seigneur de Lessart etc, et de demoiselle Marie de Courtils, sa

1. Transcription d'Amaury de la Pinonnais pour Tudchentil en février 2012, d'après le Ms français 32113 conservé à la Bibliothèque Nationale de France (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9006788x>).

veuve, accordé le 10^e de mai 1647 avec demoiselle Marguerite de Bosc, fille de messire Nicolas de Bosc chevalier seigneur de la Cour de Bourneville, et de dame Charlotte du Quesne. Ce contract passé devant Luce, tabellion à Montfort, au vicomté de Pontaudemer.

Jugement rendu à Rouen, le 29^e de décembre 1667 par M. Barrin de la Gallissonnière, maître des requêtes et intendant dans cette généralité, par lequel il donne acte à Alexandre de Bonsens, écuyer sieur des Espinais, demeurant dans la paroisse d'Autreville, élection du Pontaudemer, de la représentation qu'il avoit fait devant lui des titres justificatifs de sa noblesse. Cet acte signé Barrin.

III^e degré – Bisayeul et bisayeule. Nicolas de Bonsens, seigneur des Espinais, Marie des Courtils, sa femme, 1625. *D'azur à un lion d'argent, chargé sur l'épaule senestre d'un écusson de sable à un lion d'or.*

Contract de mariage de Nicolas de Bonsens, écuyer, fils de Claude de Bonsens, écuyer seigneur des Espinais et de Courci, etc, et de demoiselle Marie du Tot, sa femme, accordé le 16^e de novembre de l'an 1625 avec demoiselle Marie des Courtils, fille de messire Nicolas des Courtils, chevalier seigneur de Falmontier, et de dame Claire de Moui, la Meilleraie. Ce contract passé devant Le Picart, tabellion à Rouen.

Don de la garde noble des enfans de Nicolas de Bonsens, sieur des Espinais et de Courci, fait par le roi, le 20^e de mars 1638, à Alexandre des Courtils leur oncle, seigneur du Boshion. Ces lettres signées Louis, et contresignées Bouthilier.

IV^e degré – Trisayeul, et trisayeule. Claude de Bonsens, seigneur des Espinais, Marie du Tot, de Gonfreville, sa femme, 1595. *De g...².*

Contract de mariage de noble homme de Claude de Bonsens, seigneur d'Estreville, fils de noble homme Jean de Bonsens et de demoiselle [f° 37 recto] Françoise Le Neveu sa veuve, accordé le 22^e d'avril de l'an 1595 avec demoiselle Marie du Tot, fille de noble homme Pierre du Tot, seigneur de Confreville, et de demoiselle Anne de Pardieu Maucauble. Ce contract passé devant Le Goi, tabellion du lieu de Godarville, au vicomté de Montviliers.

Aveu de la seigneurie des Espinais, assise dans la paroisse de Notre Dame d'Escaquelon, et mouvante pour un huitième de fief de hautbert de la chatellenie de Montfort, donné au roi comme chatelain de Montfort, le 14^e de décembre 1611 par Claude de Bonsens, écuyer. Cet acte reçu par la Chambre des comptes de Rouen, et signé de Genouville.

V^e degré – 4^e ayeul et ayeule. Jean de Bonsens, seigneur du Romois, Françoise Le Neveu sa femme, 1570.

Contract de mariage de noble homme Jean de Bonsens, sieur du Romois, fils de noble homme Jean de Bonsens, et de demoiselle Marguerite Fortin sa veuve, accordé sous seings privés le 22^e de juin 1570 avec demoiselle Françoise Le Neveu, fille de noble homme Guillaume Le Neveu sieur de Trouville, de Courci, et du Val du Tremblai, et de demoiselle Anne Mustel.

Partage des biens de Jean de Bonsens, vivant écuyer sieur de la sergenterie noble du Romois, fait le 4^e de janvier 1571 entre noble homme Jean de Bonsens, son fils aîné, Pierre de Bonsens son frère, écuyers, et de demoiselle Marguerite Fortin leur mère. Cet acte reçu par du Mont, tabellion au

2. Le bas de la page est déchiré, on devine le début du blason du Tot, qui est *de gueules à trois testes de grifons arrachées d'or, et posées deux et une.*

siège de Quillebeuf.

VI^e degré – 5^e ayeul, et ayeule. Jean de Bonsens, seigneur du Romois, Marguerite Fortin, sa femme, 1543.

Contract de mariage de noble homme Jean de Bonsens, fils de noble homme Pierre de Bonsens, sieur du Romois, acordé le 4^e de fevrier 1543 avec demoiselle Marguerite Fortin, fille de Julien Fortin, ecuyer sieur du Mesnil, et de demoiselle Marie d'Aubere. Ce contract passé devant Restaut, lieutenant du bailli de Rouen, au vicomté du Pont Audemer.

[f° 38 verso] Testament de noble homme Jean de Bonsens, sergent hérédital de la sergenterie du Romois, dans la paroisse d'Estreville, fait le 21^e de fevrier 1562, par lequel il met les enfans qu'il avoit sous le gouvernement de demoiselle Marguerite Fortin leur mère, cet acte reçu par Salmon, tabellion au Bourg Achard, vicomté du Pontaudemer.

VII^e degré – 6^e ayeul et ayeule. Pierre de Bonsens, seigneur du Romois, Jeanne de Malortie, sa femme, 1520. *D'azur à deux chevrons d'or, acompagnés de trois fers de dards d'argent, renversés et posés deux en chef et un en pointe.*

Acord fait le 1^{er} d'aout 1573 entre Jean Bonsens, ecuyer sieur des Haulets, et Jean de Bonsens, son neveu, ecuyer sieur du Romois, sur la part qui lui revenoit comme fils de Jean de Bonsens, dans la dote de demoiselle Jeanne de Malortie, son ayeule, femme de Pierre de Bonsens, ecuyer. Cet acte reçu par Gosse, tabellion au Pontaudemer.

Bail de la sergenterie du Romois, fait le 1^{er} d'avril 1525 par noble homme Pierre de Bonsens, ecuyer sergent heréditaire de cette sergenterie. Cet acte reçu par du Bosc, tabellion au Pontaudemer.

VIII et IX^{es} degrés – 7^{es} et 8^{es} ayeules. Jean de Bonsens, fils de Michel de Bonsens, seigneur du Romois, Jeanne du Buisson, sa femme, 1484.

Sentence rendue au baillage de Rouen le 6^e de mars 1501, sur la reconnoissance du contract de mariage de Jean de Bonsens, ecuyer, acordé l'an 1484 avec demoiselle Jeanne du Buisson, fille de Jean du Buisson, ecuyer seigneur de Diquelon, et en faveur duquel Michel de Bonsens son père, ecuyer, sergent hérédital de la sergenterie noble du Romois, lui avoit donné une partie de cette sergenterie. Cet acte signé Marie.

Echange fait le 9^e de juin 1487 entre noble Jean Bonsens, ecuyer, et noble Guillaume de la Montagne, sieur du Bosc, de Brucote. Cet acte reçu par Gossé tabellion au Pontaudemer.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de sa Maison, juge général des armes et des blazons et garde de l'Armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au roi et à messire Jaques de Béringhen, comte de Chateauneuf, premier ecuyer de Sa Majesté, commandeur des ordres et gouverneur des citadelles de Marseilles, que Jean Guillaume de Bonsens des Espinais a la noblesse nécessaire pour estre reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Petite Écurie, comme il est justifié par les actes qui sont enoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris le mercredi dix huitieme jour du mois de mars de l'an mil sept cent onze.

[de la main d'Hozier :] signé d'Hozier.